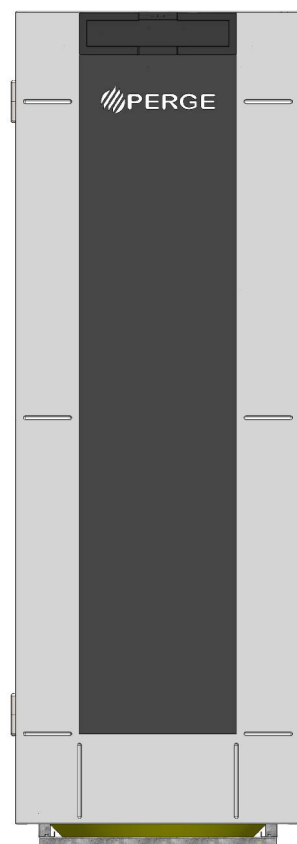


Pompe à chaleur air-eau

OptiPac MR32 M – RC7 et OptiPac MR32 B180 - RC7



Sommaire

A lire en priorité.....	2
Garantie.....	2
Normes et réglementations applicables	3
Exigences techniques du constructeur PERGE.....	3
Gamme	3
Descriptif	3
Information générale	4 - 5

Tableau de commande et de contrôle	6
Sondes de température	7
Mise en route et conduite de la chaudière	7 - 9
Arrêt de la chaudière.....	10
Absence prolongée.....	10
Entretien.....	11
Que faire, si... ?.....	11

*Ce document est destiné à l'utilisateur.
Lire attentivement les instructions de ce manuel avant d'utiliser cet appareil.
La notice fait partie intégrante du produit.*

A lire en priorité



Ce symbole indique la présence d'un message important auquel il faut prêter la plus grande attention. Le non respect des instructions peut provoquer des dommages aux personnes et/ou aux matériels

Une note qui réclame une attention particulière est mise en évidence par un **“texte en gras”**

Avertissements

- Dès la livraison de l'appareil, il est impératif de le débiller immédiatement pour s'assurer que ni le produit, ni ses accessoires, n'ont subi de dommages lors du transport. En cas de dégradation, il est nécessaire de faire des réserves directement auprès du chauffeur en les portant sur le bordereau de transport. Des photos prises à la réception peuvent nous être envoyées également. Il est nécessaire de vérifier aussi que le colis est complet. La société PERGE ne pourra être tenue pour responsable en cas de dégradation ou de manquant lors du transport.
- Les documents techniques font partie intégrante du produit. Ils doivent toujours l'accompagner et ce, même en cas de cession à un autre propriétaire. En cas de perte, ils sont disponibles auprès du service d'assistance technique de la société PERGE.
- L'installation des produits PERGE doit être réalisée par un professionnel chauffagiste disposant des assurances RC Professionnelle et Décennale. Une attestation d'assurance doit être produite par l'installateur à son client lors de la remise du devis. La mise en service doit être effectuée par le chauffagiste ou un tiers compétent et un PV de mise en service doit être remis à l'utilisateur.
- Les produits PERGE doivent être installés conformément aux réglementations européennes, nationales et locales en vigueur.
- Les produits PERGE sont des appareils de chauffage. Ils ne doivent être alimentés qu'avec le combustible prévu dans la rubrique «Caractéristiques techniques» de la notice. La société PERGE décline toute responsabilité contractuelle et extra-contractuelle en cas de dommages causés aux personnes, aux animaux ou aux biens suite à l'utilisation d'un autre combustible que celui indiqué dans la notice, à une mauvaise installation, à de mauvais réglages, à un manque d'entretien ou à une mauvaise utilisation.
- Les entretiens périodiques de l'appareil, des conduits de fumée et des conduits de raccordement sont primordiaux et obligatoires pour le fonctionnement en toute sécurité des produits PERGE. Ces entretiens sont imposés par la réglementation et doivent être effectués conformément à la réglementation en vigueur et aux indications fournies par le constructeur. La mise en place de ces entretiens est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Le défaut d'entretien conduit à l'annulation de la garantie.
- En cas de problème sur un appareil, il est nécessaire de faire appel à un professionnel compétent avant toute remise en route.
- PERGE, exploitant en permanence les fruits de ses incessants efforts de recherche, se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits, sans être pour autant dans l'obligation d'apporter ces modifications aux produits existants ou déjà livrés.

Consignes et règles de sécurité

- Avant la mise en œuvre d'un produit PERGE, il est indispensable pour l'installateur d'avoir pris connaissance de l'ensemble des documents techniques. La société PERGE décline toute responsabilité en cas de mauvaise installation, défaut d'entretien ou mauvaise utilisation de ses produits.
- L'appareil doit être installé dans un local spécifique prévu à cet effet.
- Il est strictement interdit de laisser accéder au local chaufferie ou au lieu de stockage du combustible, des enfants ou des personnes présentant un handicap incompatible avec une utilisation en toute sécurité du produit.
- Il est interdit de stocker des objets inflammables (bidon de combustible...) ou explosif (bouteille de gaz...) dans le local où est installé l'appareil.
- Le stockage du combustible se fera dans le respect de la réglementation en vigueur le concernant.
- Il est interdit de tirer, de débrancher ou de tordre les cordons électriques de l'appareil, même si celui-ci est débranché du réseau d'alimentation électrique.
- Aucune modification ne pourra être effectuée sur les produits PERGE. En particulier les organes de sécurité et de régulation ne pourront être modifiés.
- Durant la période d'utilisation, un appareil peut présenter des parties très chaudes et ce, plusieurs heures après son utilisation. Il est interdit de le toucher sans protection avant qu'il ne soit complètement froid.
- En cas de présence d'eau dans le local chaufferie, l'alimentation électrique doit être coupée pour éviter tout risque d'électrocution.
- En cas d'intervention sur des parties électriques de l'appareil, l'alimentation électrique doit être coupée pour éviter tout risque d'électrocution.
- Il est interdit d'obturer partiellement ou totalement les ventilations haute et basse du local chaufferie. Ces ouvertures sont réglementaires et permettent le bon fonctionnement de l'appareil en toute sécurité.
- Le produit doit être installé dans un local couvert et fermé. La température de ce local ne doit pas pouvoir descendre sous les 7°C quelle que soient les circonstances. Ceci permettra entre autre d'éviter tout risque de gel.
- L'emballage devra être déposé en déchetterie en conformité avec les réglementations locales.
- Les outils fournis sont destinés à l'usage exclusif de l'appareil.
- En cas de sorties inhabituelles de fumées dans le local chaufferie, il est nécessaire d'aérer le local, de laisser l'appareil s'éteindre et de faire appel à un professionnel pour déterminer les raisons de ce dégagement. Il est interdit d'utiliser un appareil électrique dans les pièces concernées par ce dégagement de fumée. Si ce dégagement est très important, appelez les secours.

Garantie

La garantie de nos matériels est impérativement subordonnée aux éléments suivants :

- Suite à la mise en service, le Bon de Garantie doit nous être retourné dûment complété et signé par l'ensemble des parties (Utilisateur, Installateur, Mise en Service) et accompagné des valeurs techniques requises selon les produits, portant la mention de la date de la mise en service.
 - Un entretien annuel de l'appareil doit obligatoirement être réalisé.
- Ceci nous permet d'assurer le meilleur service dans le suivi de nos produits.

Les durées de garantie sont les suivantes :

Unité extérieure :

Compresseur : 5 ans

Cartes électroniques : 2 ans

Autres équipements de l'unité extérieure : 5 ans

Unité intérieure PAC:

Corps de chauffe : 10 ans

Ballon ECS – cuve inox : 3 ans

Équipements électriques et électroniques : 2 ans

PERGE se réserve le droit d'apporter des modifications techniques ou esthétiques sans préavis. Le contenu du présent document n'est donné qu'à titre informatif.

Normes et réglementations applicables



L'installation, la mise en service, l'entretien et l'utilisation du produit PERGE objet de la présente notice relèvent de différentes normes et réglementations en vigueur, qu'elles soient européennes, nationales ou locales. Il est de la responsabilité de l'installateur et de l'utilisateur de les connaître et de les respecter sans que PERGE ne soit tenu de les énumérer.

Outre ces normes et réglementations, PERGE, en tant que constructeur du produit, peut avoir des exigences techniques supplémentaires. Dans ce cas, elles figureront au chapitre « Exigences techniques du constructeur PERGE ».

Exigences techniques du constructeur PERGE

Avant l'installation :

- ☐ Lors d'une installation en remplacement d'une chaudière ou de tout autre appareil de chauffage hydraulique existant, il est obligatoire de procéder au rinçage de l'installation afin d'évacuer les boues qui auraient pu s'accumuler.

Mise en place de l'appareil :

- ☐ Dans le cas d'une installation isolée de l'unité extérieure sans obstacle latéraux ou au-dessus, respecter les distances suivantes par rapport à n'importe quel obstacle :
 - 30 cm à l'arrière
 - 1,50 m à l'avant
- ☐ Dans le cas où l'unité extérieure est installée avec des obstacles latéraux ou au-dessus, se reporter aux situations particulières présentées dans la notice technique.
- ☐ En cas d'installation près des côtes, l'unité extérieure doit être installée à au moins 1 km du bord de mer et ne pas être soumis aux vents directs venant de la mer.

Raccordements hydrauliques :

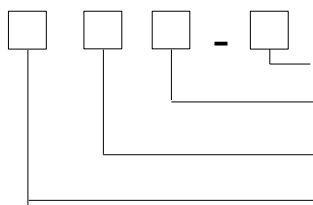
- ☐ Un dispositif d'expansion fermé sous pression d'azote correctement dimensionné, doit être mis en place sur l'installation

Raccordement électrique :

- ☐ Pour les unités extérieures en monophasé, la tension d'alimentation de l'appareil doit être comprise entre 210 et 250 V.
- ☐ Pour les unités extérieures en triphasé, la tension d'alimentation de l'appareil doit être comprise entre 360 et 440 V
- ☐ La section et le type de câble d'alimentation ainsi que la protection de l'unité extérieure doivent être conformes à celles reprises dans le tableau des caractéristiques techniques de la notice.
- ☐ L'alimentation électrique de l'appareil et de ses accessoires doit être raccordé à la terre de l'habitation. La qualité de la terre de l'alimentation électrique doit être confirmée par l'utilisateur.

Dénomination

OptiPac MR32



RC7 : Régulation RC7 Connecte

M : chauffage seul ; B180 : chauffage + ballon ECS 180L

Alimentation électrique : MONO : 230V monophasé / TRI : 400V triphasé

Puissance de la PAC : 4, 8, 10, 12, 14 ou 16 kW

Gamme OptiPac MR32 M-RC7

Descriptif

Réf	Désignation	Services	Etas
920 230	4 MONO M-RC7	Chauffage/Rafraîchissement	185
920 231	6 MONO M-RC7	Chauffage/Rafraîchissement	178
920 232	8 MONO M-RC7	Chauffage/Rafraîchissement	177
920 233	10 MONO M-RC7	Chauffage/Rafraîchissement	187
920 234	12 MONO M-RC7	Chauffage/Rafraîchissement	184
920 235	14 MONO M-RC7	Chauffage/Rafraîchissement	180
920 236	16 MONO M-RC7	Chauffage/Rafraîchissement	179
920 237	12 TRI M-RC7	Chauffage/Rafraîchissement	184
920 238	14 TRI M-RC7	Chauffage/Rafraîchissement	178
920 239	16 TRI M-RC7	Chauffage/Rafraîchissement	180

Unité extérieure comprenant :

- Circuit frigorigène interne R32 avec compresseur Twin-Rotary inverter Mitsubishi, bouteille anti-coup liquide, détendeur électronique, moteur de ventilateur inverter, échangeur air-R32 avec protection contre les intempéries, échangeurs eau-R32 à plaques -Circuit hydraulique avec circulateur inverter, vase d'expansion de 5 litres, soupape de sécurité, départ et retour diamètre 1''M. -Coffret de raccordement très accessible - Sonde ECS -Cordon chauffant anti-givre dans le bac à condensats

Unité intérieure comprenant :

- Volume hydraulique interne de 45 litres, - RC7 : régulation de classe VII avec sonde extérieure et sonde de compensation d'ambiance. Pilotage en local via Bluetooth ou internet ou à distance vis internet, - Vase d'expansion de 14 litres, - Vannes d'arrêt - Résistances électriques d'appoint de 3, 6 ou 9 kW en monophasé et 3x3 kW en triphasé L'unité intérieure, fixée au mur, dispose de raccords hydrauliques à l'installation vers le bas ou vers le haut et vers le bas en mettant en place un châssis-écarteur, particulièrement adapté en cas de remplacement d'une chaudière murale. Liaison hydraulique non fournie

Communication :

Kit CPL : 2 prises CPL et 2 câbles RJ45 de 2,00 m de long.

Réf	Désignation	Services	Etas
920 250	4 MONO B180-RC7	Chauffage/Rafrâichissement + ECS	185
920 251	6 MONO B180-RC7	Chauffage/Rafrâichissement + ECS	178
920 252	8 MONO B180-RC7	Chauffage/Rafrâichissement + ECS	177
920 253	10 MONO B180-RC7	Chauffage/Rafrâichissement + ECS	187
920 254	12 MONO B180-RC7	Chauffage/Rafrâichissement + ECS	184
920 255	14 MONO B180-RC7	Chauffage/Rafrâichissement + ECS	180
920 256	16 MONO B180-RC7	Chauffage/Rafrâichissement + ECS	179
920 257	12 TRI B180-RC7	Chauffage/Rafrâichissement + ECS	184
920 258	14 TRI B180-RC7	Chauffage/Rafrâichissement + ECS	178
920 259	16 TRI B180-RC7	Chauffage/Rafrâichissement + ECS	180

Unité extérieure comprenant :

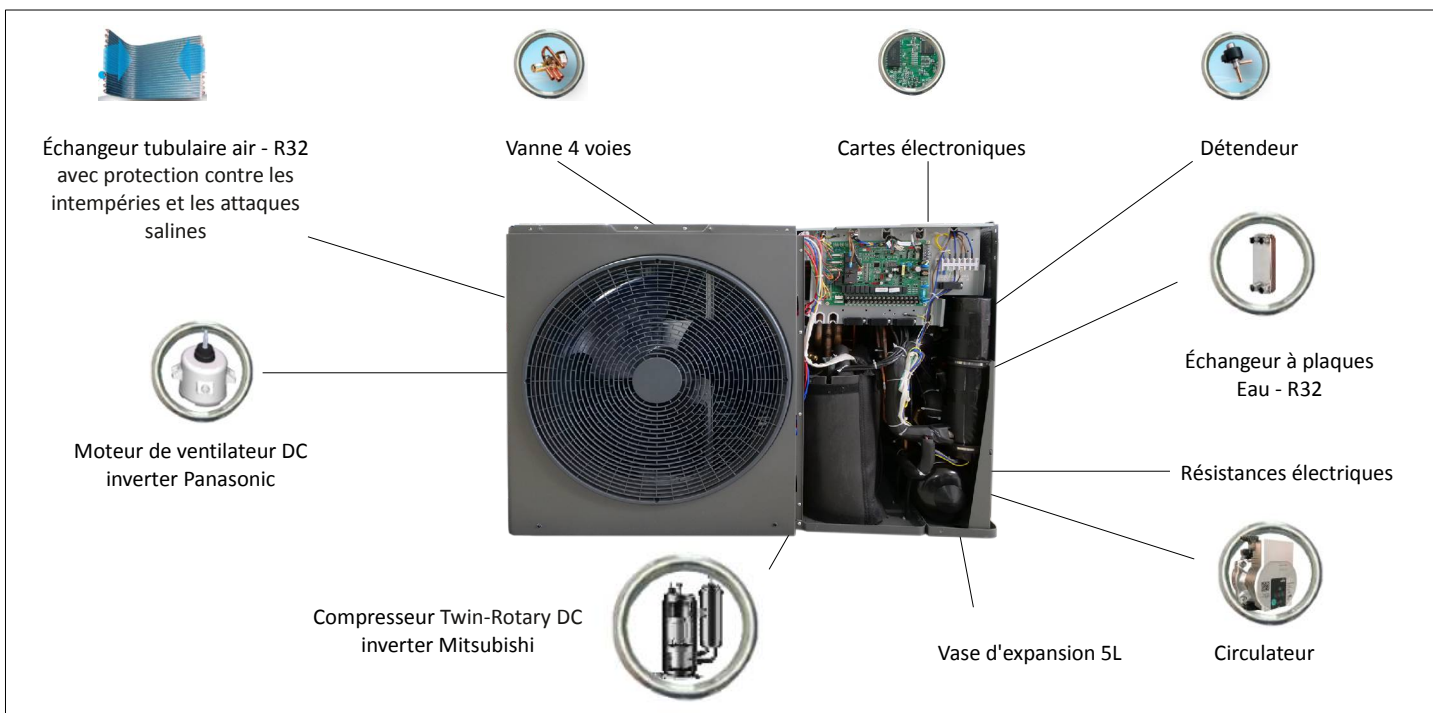
-Circuit frigorigène interne R32 avec compresseur Twin-Rotary inverter Mitsubishi, bouteille anti-coup liquide, détendeur électronique, moteur de ventilateur inverter, échangeur air-R32 avec protection contre les intempéries, échangeurs eau-R32 à plaques -Circuit hydraulique avec circulateur inverter, vase d'expansion de 5 litres, soupape de sécurité, départ et retour diamètre 1''M. -Coffret de raccordement très accessible -Sonde ECS -Cordon chauffant anti-givre dans le bac à condensats

Unité intérieure comprenant :

- Volume hydraulique interne de 45 litres, - RC7 : régulation de classe VII avec sonde extérieure et sonde de compensation d'ambiance. Pilotage en local via Bluetooth ou internet ou à distance vis internet, - Vase d'expansion de 14 litres, - Ballon de production d'eau chaude sanitaire en inox de 180 litres, - Pompe de charge ECS, - Résistances électriques d'appoint de 3, 6 ou 9 kW en monophasé et 3x3 kW en triphasé - Résistance électrique de 3 kW dans le ballon ECS en option. - L'unité intérieure, plaquée au mur, dispose de raccordements hydrauliques à l'installation vers le haut et vers le bas, particulièrement adapté en cas de remplacement d'une chaudière murale. - Vannes d'arrêt Liaison hydraulique non fournie

Communication :

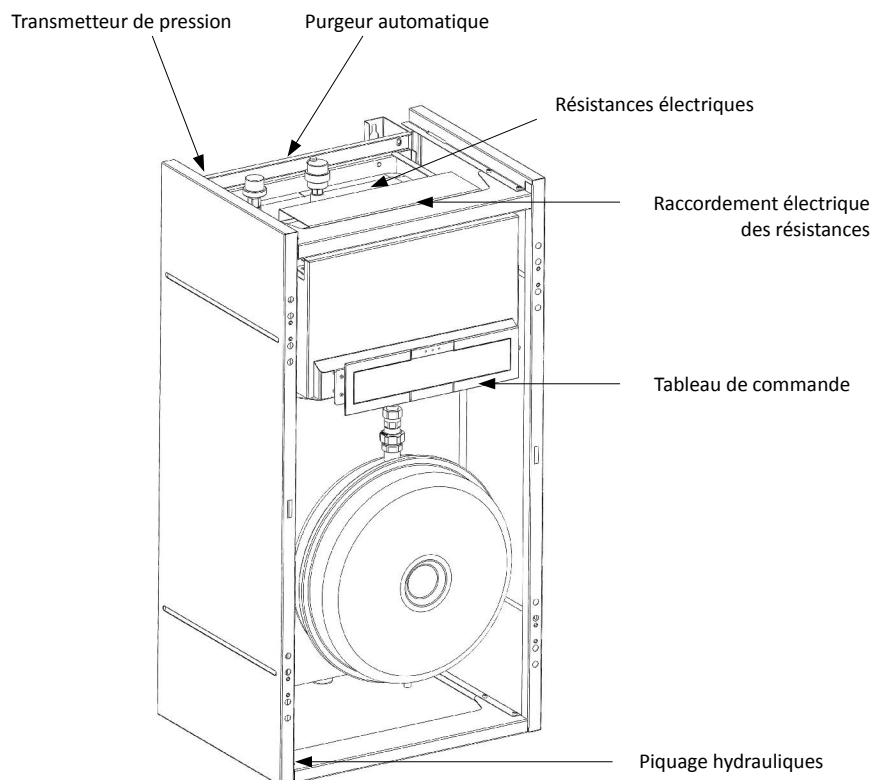
Kit CPL : 2 prises CPL et 2 câbles RJ45 de 2,00 m de long.

Informations générales**Description de l'unité extérieure**

Informations générales (suite)

Description de l'unité intérieure

Version M-RC7



Version B180-RC7

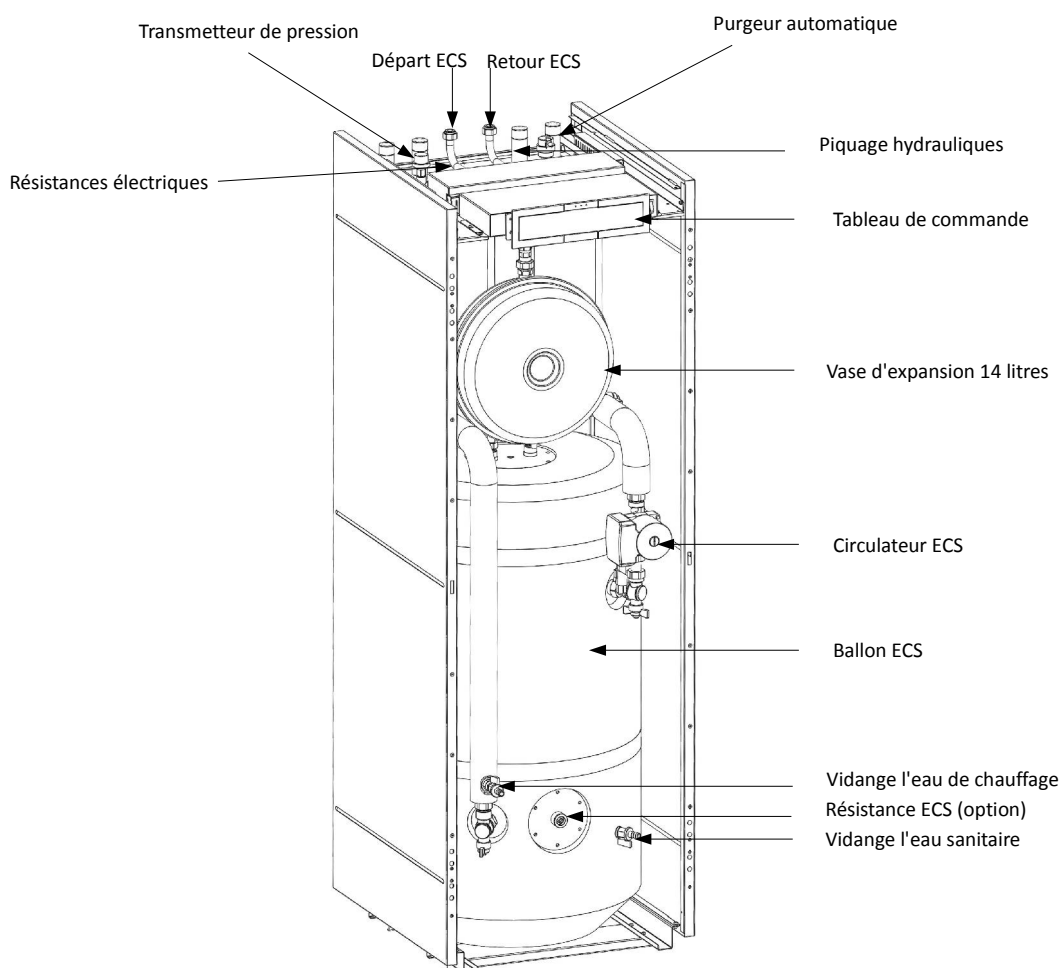


Tableau de commande et de contrôle



1 - Voyant d'état :

- Vert → **Ok** : l'appareil fonctionne normalement
- Orange → **Anomalie** : l'appareil continue de fonctionner mais une correction est nécessaire
- Rouge → **Défaut** : l'appareil est arrêté

Nota : En cas de voyant d'état Orange ou Rouge, se reporter au menu « Mesures avancées » - sous-menu « Etat des sécurités » pour connaître le composant en anomalie ou en défaut. Corriger ou faire appel à un professionnel pour rétablir la situation.

- Fixe : La production d'énergie est arrêté (brûleur, pompe à chaleur,...). Les besoins de l'habitation sont satisfaits.
- Clignote : La production d'énergie est en marche (brûleur, pompe à chaleur,...). L'habitation a des besoins à satisfaire.

2 - Bouton de sélection de mode

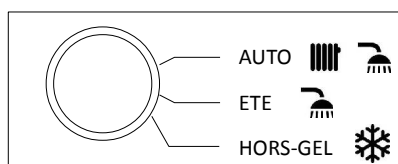
Via internet (Bouton sur la position @)

L'appareil fonctionne selon les modes ci-après. Le voyant 3, par sa couleur, indique le mode sélectionné. Le changement de mode se fait par l'application MyPerge.

Violet	AUTO  	Chauffage (aux consignes de température Confort et Eco) + Eau Chaude Sanitaire
Jaune	ETE 	Eau Chaude Sanitaire uniquement. Pas de chauffage.
Bleu pale	HORS-GEL 	Chauffage uniquement (à la consigne de température Hors-Gel). Pas d'E.C.S.
Blanc	VEILLE 	Ni chauffage, ni ECS. Attente de consigne de l'application (via internet uniquement)

Via Bluetooth (autres positions que @ voir ci-après)

Le changement de mode se fait directement par le bouton de sélection en basculant vers les positions ci-après. Dans ce cas, l'appareil n'est pas connecté via internet. Les modes suivants sont possibles :



3 - Voyant de fonctionnement de l'appareil lorsque connecté via internet (voir couleur dans le tableau des modes de fonctionnement via internet ci-dessus)

4 - Voyant de mode de connexion à la chaudière :

Via internet (Bouton 2 de sélection de mode sur la position @)

- Violet (1 impulsion toutes les 10 secondes) → la connexion internet est opérationnelle.
- Rouge → l'appareil est en cours de connexion internet ou la connexion internet est interrompue.

Via Bluetooth (Bouton 2 de sélection de mode sur toute autre position que @)

- Bleu clignotant → en attente de la connexion Bluetooth d'un appareil
- Bleu fixe → un appareil est connecté via Bluetooth

En cas de changement de mode de fonctionnement (passage de Bluetooth à internet ou inversement), il est nécessaire de relancer l'application MyPerge sur le smartphone en choisissant le mode approprié de connexion, via internet ou via Bluetooth. Pour cela, se reporter au chapitre concernant l'application MyPerge

5 - Marche / Arrêt

6 - Thermostat de sécurité à réarmement manuel (retirer le bouchon pour accéder à la tige de réarmement)

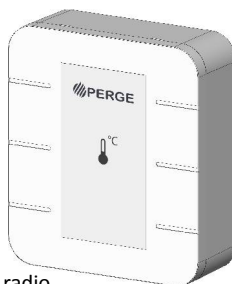
Sondes de température

Le contrôle des températures (extérieure et ambiance) se fait au moyen de sondes à liaison filaire ou radio.

Dans le cas des sondes radio, l'alimentation électrique est assurée par 2 piles AAA fournies.



Sonde extérieure filaire



Sonde extérieure radio
Sonde d'ambiance filaire ou radio

La sonde d'ambiance, filaire ou radio, existe aussi avec un bouton de réglage de la température de confort (de 12° à 25°). Cela permet de régler cette température directement depuis la sonde sans avoir besoin de se connecter avec son smartphone.



Mise en route et conduite de la chaudière

Téléchargement de l'application MyPerge

L'application MyPerge est l'outil de pilotage de votre appareil.

Il est possible de l'installer sur votre smartphone ou sur une tablette.

Elle est disponible sous Android ou iOS (Apple) sur les « stores » (Google Playstore pour Android, App Store pour Apple).

Une fois l'application téléchargée, vous pouvez vous connecter localement via Bluetooth sans démarche particulière. Si vous souhaitez accéder à votre appareil via internet, il faut, pour des raisons de sécurité, procéder préalablement à votre inscription sur notre serveur. Pour cela, vous pouvez nous contacter à connect@perge.fr ou vous adresser à votre installateur pour qu'il réalise cette opération.



Connexion via Bluetooth



1. Tourner le bouton de réglage du tableau de commande sur une position **autre** que internet « @ ».

Le voyant 4 de mode de connexion clignote Bleu.



2. Activer Bluetooth sur votre téléphone. Lancer l'application et cliquer sur « Se connecter via Bluetooth » puis sur « Piloter une chaudière ».



3. Sélectionner le mode **Uti** et saisir le mot de passe **12345678**



4. En Bluetooth, seul les appareils à proximité sont visibles. Choisir votre appareil.

Le voyant 4 de mode de connexion est allumé Bleu fixe.

Connexion via internet



1. Tourner le bouton de réglage du tableau de commande sur la position internet « @ ».

Le voyant 4 de mode de connexion clignote Violet de façon brève toutes les 10 secondes.



2. Lancer l'application. S'assurer que « Se connecter via Bluetooth » n'est pas activé (bouton à gauche), puis choisir « Piloter une chaudière ».



3. Renseigner votre identifiant et votre mot de passe reçu dans le mail de bienvenue de Perge. Vous pourrez le changer une fois la connexion établie.



4. Choisir votre appareil dans la liste des appareils proposés.

Mise en route et conduite de la chaudière (suite)

Tableau de bord



Choix du mode de chauffage

Les modes de chauffage possibles sont décrits en page 6 dans l'explication du bouton 2 de sélection de mode. Le choix du mode de chauffage se fait de 2 façons différentes selon que l'on est connecté via Bluetooth ou via internet.

Via Bluetooth :

Directement par positionnement du bouton 2 de sélection de mode (voir page 6)

Via internet :

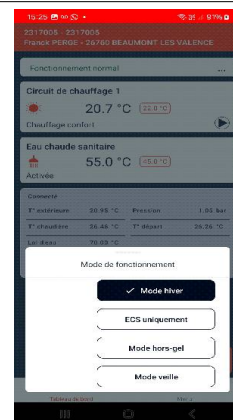
En sélectionnant le bouton « Changer le mode » sur le tableau de bord.

L'application propose alors l'écran de choix ci-contre.

Le mode en vigueur apparaît avec une icône noire sur fond clair.

Le choix d'un autre mode est effectif dès sa sélection.

L'application revient alors au tableau de bord.



Réglage des températures

Aller à « Menu » puis « Réglage des températures »

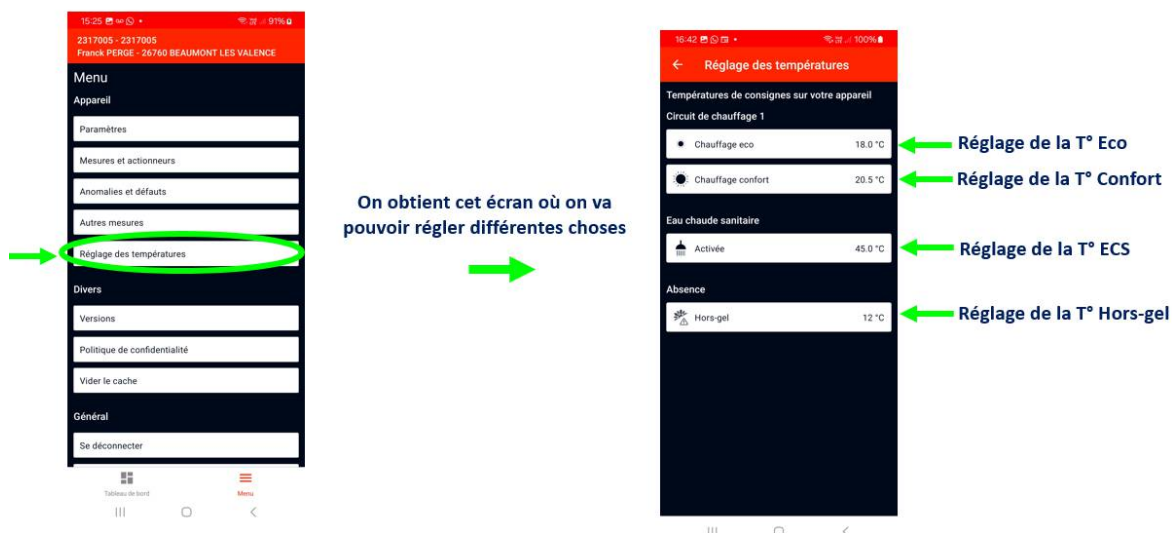
• Pour chaque circuit de chauffage :

- la température Eco qui correspond à la température de consigne pendant les périodes Eco en mode automatique (de 12 à 25°C).

- la température Confort qui correspond à la température de consigne pendant les périodes Confort en mode automatique (de 12 à 25°C).

• La température Hors-Gel qui correspond à la température de consigne lorsque le mode Hors-Gel est activé (de 5 à 15°C).

• La température eau chaude sanitaire qui correspond à la température à laquelle l'eau doit être chauffée (de 40 à 65°C).



PERGE se réserve le droit d'apporter des modifications techniques ou esthétiques sans préavis. Le contenu du présent document n'est donné qu'à titre informatif.

Mise en route et conduite de la chaudière (suite)

Réglage des températures (suite)

Vous pouvez également régler les température à partir du tableau de bord :

En cliquant sur le circuit de chauffage 1 par exemple



On obtient cet écran où on va pouvoir régler différentes choses



Les infos sur le circuit 1 :

- T° mesurée
- Etat du circulateur (ON ou OFF)

Réglage de la T° Eco

Réglage de la T° Confort

Programmation d'un circuit de chauffage

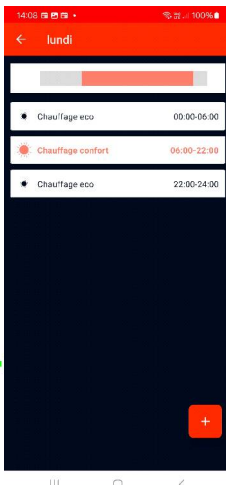
Une fois le réglage des températures effectué, la programmation d'un circuit de chauffage permet d'affecter la température Confort et la température Eco de ce circuit à des plages horaires pour chaque jour de la semaine. Cette programmation est opérationnelle lorsque le mode de chauffage « Auto » est activé.

Pour cela, à partir du **tableau de bord**, cliquer sur le circuit de chauffage à programmer et choisir un jour pour programmer. Puis « **Ajouter une plage de chauffage** ». Indiquer le mode à appliquer ainsi que les heures concernées et valider.

En cliquant sur le circuit de chauffage 1 par exemple



On obtient cet écran où on va pouvoir régler différentes choses



Recopier la programmation d'une journée sur d'autre jour de la semaine

Pour un circuit de chauffage donné, il est possible de recopier la programmation d'un jour sur d'autre jour de la semaine.

Pour cela, à partir du **tableau de bord**, cliquer sur le circuit de chauffage concerné et choisir un jour programmé. Choisir l'icône « + » puis cliquer sur l'icône de recopie située en haut à droite de l'écran.

Cocher ensuite les jours sur lesquels vous souhaitez appliquer la même programmation puis choisir « **Recopier** ».

Utiliser 3 fois <-- pour ressortir de la recopie, puis du jour programmé, puis du « Planning de chauffage ». Une fois revenu sur l'écran « Programmer cette zone », enregistrer définitivement la programmation en choisissant « **Valider** ». Le message « **Succès : Mise à jour effectuée** » confirme que la programmation a bien été prise en compte.

Mise en route et conduite de la chaudière (suite)

Menu « Paramètres »

Sous-menu « Autres paramètres »

Permet de paramétrer :

- la langue de l'application
- quand l'avertisseur sonore situé sur la chaudière doit s'enclencher. 3 possibilités :
 - 1 – Jamais
 - 2 – Lorsqu'une anomalie est détectée (voyant d'état 1 allumé Orange)
 - 3 – Lors d'un défaut sur la chaudière (voyant d'état 1 allumé Rouge)

Sous-menu « Connexion au serveur »

Adresse IP de la chaudière, donnée par le routeur (DHCP). Sinon saisir l'adresse IP	Si curseur sur la gauche, adresse IP générée par le routeur. Si curseur à droite, adresse IP fixe et donc à saisir manuellement.
Si curseur à droite et donc IP fixe sélectionnée	
Adresse IP de la chaudière	Format xxx.xxx.xxx.xxx
Adresse IP de la passerelle	Format xxx.xxx.xxx.xxx
Masque de sous-réseau	Format xxx.xxx.xxx.xxx

Menu « Mesures et actionneurs »

Permet de savoir si les accessoires suivants sont activés au moment où l'on regarde :

- la Pac
- le circulateur Pac
- les résistances électriques
- la pompe de charge et vanne ECS
- les circulateurs de chauffage

Menu « Anomalie et défaut »

Permet de connaître la présence d'une anomalie ou d'un défaut sur un des composants.

Couleur jaune : anomalie

Couleur rouge : défaut, nécessite d'une intervention

Arrêt de la chaudière

Si vous souhaitez arrêter la chaudière pour différentes raisons (révision, autres,...), il est impératif de respecter une procédure d'arrêt stricte. En effet, avant de couper l'alimentation électrique de la chaudière, il convient de s'assurer que la chaudière n'est pas en fonctionnement.

Si la chaudière est connectée à internet, passer le mode de chauffage sur « Arrêt ». Dans cette position, chauffage et eau chaude ne sont plus assurés. Si la chaudière est connectée en Bluetooth, tourner le bouton de commande sur Hors-Gel. Couper l'alimentation électrique de l'unité intérieure hybride (bouton Marche/Arrêt repère 5 du tableau de commande page 6)



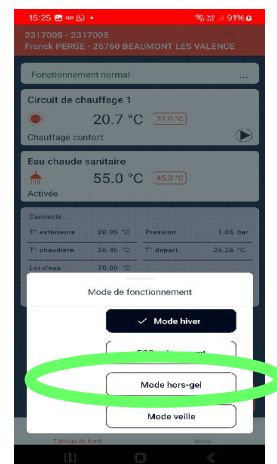
Ne pas couper l'alimentation électrique de l'unité extérieure afin que celle-ci continue de se protéger contre le gel.

Absence prolongée – maintien de l'installation « hors-gel »

En cas d'absence prolongée, l'installation peut être placée en mode « hors-gel ».

Dans ce mode :

- La production d'eau chaude sanitaire n'est pas assurée
 - Le chauffage est assuré à une température spécifique défini dans le menu Réglage des températures.
- Pour réactiver ce mode, procéder de la façon suivante :
- Si la chaudière est connectée à internet (bouton sur la position @), passer le mode de chauffage sur « hors gel »
 - Si la chaudière est connectée en Bluetooth, tourner le bouton sur la position hors gel.



Entretien

Le bon fonctionnement de votre appareil nécessite un entretien suivi et périodique.

Une révision annuelle d'entretien doit être effectuée par un professionnel qualifié.

Outre les opérations liées à l'entretien de votre appareil lui-même, nous attirons votre attention sur la vérification impérative du vase d'expansion et du réajustement de sa pression si nécessaire.

Le non-respect ou l'absence des règles élémentaires d'entretien, et toute intervention inappropriée sur la chaudière ou ses accessoires, entraînent de facto l'extinction de tout recours en garantie.

Que faire, si ... ?

Liste des défauts et anomalies et comment les résoudre

Voyant orange	- Anomalie sur la sonde extérieure	<i>Pour une sonde filaire, vérifier les branchements. Pour une sonde radio, vérifier les piles et son emplacement.</i>
	- Anomalie sur une sonde d'ambiance	<i>Pour une sonde filaire, vérifier les branchements. Pour une sonde radio, vérifier les piles et son emplacement.</i>
	- Anomalie sur la pression d'eau du circuit	<i>Rajouter de l'eau à l'installation car la pression est insuffisante.</i>
Voyant rouge	- Défaut sécurité surchauffe	<i>Le thermostat de sécurité est enclenché, retirer le capuchon (situé sous le tableau, derrière l'interrupteur marche / arrêt de la chaudière) et à l'aide d'une pointe, enfoncer la tige du thermostat pour le réarmer. Prévenir un professionnel qualifié.</i>
	- Défaut sur la pression d'eau du circuit	<i>Sécurité manque d'eau : remplir d'eau l'installation et ajuster la pression du circuit.</i>
	- Défaut sonde de départ	<i>Vérifier les branchements, qu'il n'y ait pas de court circuit, que le câble ne soit pas sectionné.</i>
	- Défaut sonde primaire chaudière	<i>Vérifier les branchements, qu'il n'y ait pas de court circuit, que le câble ne soit pas sectionné.</i>
	- Défaut sonde ECS	<i>Vérifier les branchements, qu'il n'y ait pas de court circuit, que le câble ne soit pas sectionné.</i>

Si le problème persiste, faire appel à un professionnel qualifié.

Que faire dans cette situation

Le chauffage ne fonctionne plus *S'assurer de la demande de la régulation ou du thermostat.*

Émission de bruit dans l'installation *Contrôler le remplissage de la chaudière et de l'installation.
Purger l'installation.
Alimenter en eau
Alimenter en électricité
Alimenter en fioul
Mettre sous tension et mettre l'eau chaude sanitaire en service.
Mettre en marche le chauffage*

Si le problème persiste, faire appel à un professionnel qualifié.